



Formulaire complet à renvoyer avant le 10 septembre

CDEAM – Hippodrome de la Côte d'Azur
2 BD Kennedy. 06800 Cagnes sur Mer

Par mail : estellelaurenti.cde@gmail.com / renseignements : 06 86 56 95 23

CONCOURS SPECTACLE HUNTER VOLTIGE DRESSAGE BAPTEME SAUT D'OBSTACLE CONCOURS

Je soussigné
dirigeant (e) du centre équestre
souhaite participer à la journée A CHEVAL 06 organisé par le Comité Départemental
d'équitation des Alpes-Maritimes le 4 octobre 2015 sur l'hippodrome de la Côte
d'Azur.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette manifestation (cf ci joint) et
m'engage à le respecter.

Je déclare sur l'honneur être à jour de toutes mes obligations fiscales et être en règle
avec le droit du travail.

| | |
|-----------|----|
| Fait à | le |
| Signature | |

JE SOUHAITE POUR CETTE JOURNÉE

Un emplacement pour faire ma promotion

Joindre l'attestation d'assurance couvrant le club dans ses activités sur le site
de l'hippodrome de la Côte d'Azur

Présenter une discipline fédérale en démonstration

Joindre le bulletin d'inscription démonstration
la fiche boxe
un chèque de caution de 20 € / boxe
l'attestation d'assurance couvrant le club dans ses activités sur le site
de l'hippodrome de la Côte d'Azur

Proposer des baptêmes

Joindre le bulletin d'inscription baptême
l'attestation d'assurance couvrant le club dans ses activités sur le site
de l'hippodrome de la Côte d'Azur

Participer au concours de spectacle club

Joindre le bulletin d'inscription concours de spectacle club
la fiche boxe
l'attestation d'assurance couvrant le club dans ses activités sur le site
de l'hippodrome de la Côte d'Azur
Engagement 50 € je joins un chèque à l'ordre de CDEAM



BULLETIN INSCRIPTION DEMONSTRATION

Joindre la fiche box

l'attestation d'assurance couvrant le club dans ses activités
sur le site de l'hippodrome de la Côte d'Azur

CONCOURS SPECTACLE HUNTER VOLTIGE DRESSAGE BAPTEME SAUT D'OBSTACLE CONCOURS

Nom/prénom du responsable :
Portable (obligatoire) :
Email :

Démonstration :
Durée :
Temps mise en place :

Descriptif :
.....
.....

Matériel nécessaire :
.....
.....

Merci de remplir le tableau suivant :

| Nom | Prénom | Age | N° Licence | Cheval | N° Puce |
|-----|--------|-----|------------|--------|---------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la manifestation ci-joint,

Fait à

signature du responsable



QUALIFICATION : le championnat départemental de spectacle équestre club est ouvert aux clubs affiliés ou agréés FFE. Tous les participants au spectacle doivent être titulaires d'une licence FFE en cours de validité même pour les participants à pied.

NATURE DU SPECTACLE : est qualifié de spectacle équestre tout numéro artistique dans lequel intervient au moins un équidé.

Il peut donc s'agir d'un solo, d'un pas de deux, d'un carrousel, de voltige, longues rênes, liberté ou de tout autre forme de numéro équestre incluant ou pas des artistes à pieds : des musiciens, des danseuses, les techniques de cirque et tous arts du spectacle à l'exception de l'usage de matière inflammable. Le nombre d'équidés et de participants n'est pas limité, la tenue des cavaliers est libre ainsi que les harnachements des équidés, il appartient à chaque responsable de club de s'assurer de la sécurité de son numéro, et du bien-être des animaux impliqués. Il convient également de vérifier que le club est bien assuré pour ce genre d'activité. Le port du casque reste obligatoire pour tous les cavaliers.

CHEVAUX : les chevaux seront accueillis à la cité du centre le jour même de 7h à 9h et ne pourront quitter le site qu'après 16 h, aucun cheval à l'attache ne sera autorisé. Tous les chevaux entrant sur le site doivent être à jour de leur primo vaccination, un contrôle du livret et du numéro de puce sera effectué à leur arrivée sur le site. Tout cheval ne remplissant pas ces conditions ne sera pas accepté sur la manifestation.

CONDITIONS TECHNIQUES : la piste prévue est de 18 x 60 m. Le spectacle est prévu pour une représentation de jour, les éclairages ne sont donc pas prévus. La durée du numéro ne doit pas excéder 7 minutes (le temps est décompté entre l'entrée du premier artiste en piste, jusqu'au salut final). Si le numéro nécessite une mise en place de matériel ou de décor, cette mise en place réalisée par le club présentant le numéro ne doit pas excéder 3 minutes.

La bande musicale du numéro devra être fournie sur CD (identifié) sous plusieurs formats et sur clé USB lors de l'inscription.

Chaque club fournira à l'inscription, une note décrivant sommairement son club, son numéro, sa durée, la durée de la mise en place, le nombre d'artistes et d'équidés, le titre du numéro, les noms et prénoms des artistes, les noms des chevaux, enfin tout ce qui permettra d'annoncer et de présenter le numéro.

JUGEMENT ET CLASSEMENT : le championnat des spectacles équestres sera jugé par un jury de professionnels placés sous l'autorité d'un expert fédéral « spectacle équestre ». La présidence du jury sera confiée à Lucien Gruss.

Les ex-æquo pour l'une des 3 premières places seront départagés par leurs notes artistiques. En cas de nouvelle égalité, un rappel sera prévu.



BULLETIN INSCRIPTION BAPTEME

Les chevaux ou poneys seront logés en stabulation au rond de présentation.
Prévoir les bombes nécessaires au bon déroulement de l'activité.

**Joindre l'attestation d'assurance couvrant le club
dans ses activités sur le site de
l'hippodrome de la Côte d'Azur**

CONCOURS SPECTACLE HUNTER VOLTIGE DRESSAGE BAPTEME SAUT D'OBSTACLE CONCOURS

Nom/prénom du responsable :
Portable (obligatoire) :
Email :

Baptême :

MATIN APRES-MIDI JOURNEE

Nombre de personnes :

Merci de remplir le tableau suivant :

| Cheval / Poney | Sexe | N° Puce |
|----------------|------|---------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

➔ **Logistique :**

Voiture Van Camion

Marque

Modèle

Plaque d'immatriculation

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la manifestation ci-joint,

Fait à signature du responsable



Chevaux et animaux : les chevaux seront accueillis à la cité du centre le jour même de 7h à 9h et ne pourront quitter le site qu'après 16 h, aucun cheval à l'attache ne sera autorisé. Tous les chevaux entrant sur le site doivent être à jour de leur primo vaccination, un contrôle du livret et du numéro de puce sera effectué à leur arrivée sur le site. Tout cheval ne remplissant pas ces conditions ne sera pas accepté sur la manifestation.

Les chiens sont autorisés sur le site tenus en laisse.

Assurance : Le site d'accueil et l'organisateur déclinent toute responsabilité au sujet des vols, avaries ou tous autres dommages pouvant survenir aux objets et aux matériels d'exploitation pour quelque cause que ce soit.

L'exposant ou le participant se doit d'assurer le matériel exposé sur le site d'accueil pendant toute la durée de la manifestation.

Tous les exposants devront fournir lors de l'inscription, une attestation d'assurance faisant mention d'une extension aux biens confiés et comportant une clause de renonciation à tout recours tant de l'occupant que de ses assureurs contre l'organisateur ou le site d'accueil.

Tous les participants devront fournir une attestation les couvrant dans le cadre de leur activité sur le site de l'hippodrome de la Côte d'Azur dans le cadre de cette manifestation. De plus tous les participants doivent être titulaire d'une licence fédérale valide le jour de la manifestation.

Dispositions diverses : Dans le cas où, pour une raison quelconque, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes de participation seront annulées, sans pour pouvoir donner lieu à aucune indemnité.

Dans l'hypothèse de quelconques perturbations ou troubles indépendants de la volonté de l'organisateur pendant la durée de la manifestation, ces événements ne pourraient donner lieu ni à un remboursement des sommes versées ni à une indemnité de quelle nature que ce soit. Le Comité départemental d'équitation se réserve le droit de refuser l'accès à quiconque présenterait des troubles au bon déroulement de la manifestation.

Obligation de l'exposant : Les exposants peuvent commencer à s'installer à partir de 7h le 4 Octobre 2015.

Durant le montage et le démontage, les exposants sont autorisés à stationner temporairement aux abords immédiats jusqu'à 9h.

Il est impératif, dans tous les cas, de respecter les allées de circulation et de ne pas stationner devant les accès. Toutes les allées de circulation devront être dégagées à 9 h pour le passage de la commission de sécurité.